

Objet: création poste agent technique 1 ère classe / avancement de grade - 2023_024

Séance du mardi 04 avril 2023

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés:

27/03/2023

Absents: Christelle CHAUVET

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions des assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique de 1 ère classe pour assurer les missions de cantinière.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE

- La création à compter du 15/04/2023, d'un emploi à temps non complet à raison de 32.08 heures / semaine d'adjoint technique de 1 ère classe.

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 11/06/2023
et publication ou notification du 12/06/2023

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,

S. Gaillard